

DE LA GRIVE IMAGINEE A LA GRIVE IMAGINAIRE

Essai sur le symbolisme et la connaissance des grives chez
les Ardennais du plateau.

Jean JAMIN

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 22828

Cote : B

«L'idée des gens, ça fait tout.»
(Dicton. La Neuville aux Haies)

«Au regard des griveaux, il n'est
dans un village que deux sortes de
gens : eux et les autres.»
(Jean ROGISSART)

I - 1 grive + 1 merle = 2 grives.

Les grives, en tant que classe distincte, sont différenciées des autres oiseaux passériformes par le système de relations que l'Ardennais du plateau institue entre elles et lui. Ce système n'est pas seulement d'ordre cognitif. La forme, la taille, la couleur, les périodes de passage (en moyenne du 15 Septembre au 15 Novembre, parfois jusqu'en Décembre) jouent certes comme critères d'identification, et partant comme critère de différenciation d'avec les autres espèces ornithologiques, mais ils sont plus des *indices* que des *opérateurs* classificatoires. Le mode d'appropriation, la valeur culinaire et symbolique, la *destination* sociale et symbolique, en somme leur signification culturelle, sont tout aussi, voire plus déterminants dans la constitution des grives en catégorie distincte. Les grives sont *grive* parce qu'elles ont tel ou tel caractère morphologique ou chromatique, mais aussi parce qu'elles sont *bonnes*, parce qu'elles sont le produit d'un procès de production déterminé, parce qu'elles suivent un parcours social prescrit, et sont l'objet d'un certain type de consommation. D'une façon générale, la seule mention de leurs caractères biologiques ne suffit ni à les repérer, ni à les classer : elles doivent être potentiellement validées, sociologiquement *expérimentées* ; et le phénomène classificatoire ne devrait apparaître qu'au terme de leur circuit social, à la limite, lorsqu'elles ne sont plus dans l'assiette du consommateur !

L'ensemble de ces caractères représente le trait définitoire minimum et commun aux catégories de grives distinguées, socialement pertinent, c'est-à-dire fonctionnel au niveau lexical. Il apparaît toutefois qu'en passant d'un bout à l'autre de la chaîne d'exploitation, le processus cognitif subit un infléchissement se caractérisant par une perte en traits distinctifs, donc par une perte lexicale : le concept de grive gagne en extension ce qu'il perd en compréhension. Ainsi, et comme nous l'envisagerons plus loin, si les tendeurs distinguent 8 espèces de grives, les consommateurs n'en retiennent que deux. Tout semble se passer comme si, à mesure que les grives s'éloignent du milieu naturel qui les *produit* et se socialisent, la taxonomie qui les classe s'appauvrit en ségrégats. Dès lors, se pose le problème du niveau stratégique

de l'enquête : d'emblée, il paraît bien difficile de choisir celui qui est culturellement signifiant. Si l'on se donne pour but d'étudier «how people construe their world of experience from the way they talk about it» (FRAKE, 1962, p. 435), on s'aperçoit que pour un domaine aussi limité que celui de l'ethno-ornithologie, il est indispensable de s'interroger sur la position sociale de «ces gens», c'est-à-dire nécessaire de relativiser le processus cognitif : n'importe qui ne dit pas n'importe quoi et n'importe quoi et n'importe qui ne sait pas *tout* sur n'importe quoi !

Un des aspects critiquables de la démarche ethnoscientifique américaine me semble précisément résider dans son postulat implicite de «l'équivalence cognitive» des informateurs, par là même, *dé-socialisés* sinon *dé-culturés* (1). Chacun est vu comme le dépositaire privilégié et l'utilisateur «moyen» du code culturel. Une telle démarche, outre qu'elle révèle la pesanteur linguistique, suppose une conception non-différentielle quant au contenu de l'éducation, et nie ou néglige les phénomènes de sélection, de manipulation, de confiscation du ou des code (s) symbolique (s). Faute d'envisager la dynamique du phénomène classificatoire à des niveaux même formels, et faute de poser le problème des relations entre structures de codification, de communication et de subordination, elle se condamne à découper la réalité socio-culturelle en «domaines» et à voir dans la culture une simple juxtaposition de taxonomies. Or, la culture accessible et immédiatement repérable, même en société traditionnelle où, d'une façon générale, la culture paraît et est postulée comme homogène, c'est-à-dire socialement non-différenciée, est celle de la catégorie-classe dominante (2). De ce point de vue et en utilisant au besoin les méthodes de l'ethnoscience, on ne saurait oublier, sous peine de «cristalliser» la réalité socio-culturelle, que les taxonomies relevées sont finalement des taxonomies imposées dont il s'agirait de dévoiler le processus de constitution. A cet égard, l'opposition souvent affirmée entre taxonomie populaire et taxonomie savante, à condition que ces attributs aient un sens, peut n'être pas caractéristique de notre civilisation ou culture. En d'autres termes, il serait légitime de se demander et de «vérifier» si les taxonomies indigènes sont toutes et uniquement des taxonomies populaires !

En définitive, l'ethnoscience, par sa vocation et sa tentative descriptives, a sans doute permis de raffiner et d'affûter les méthodes de collecte et de traitement des données culturelles, mais son apport risque d'être limité et même vain, si elle ne tente pas d'explicitier, d'expliquer «l'articulation des différents modes de production des significations» (cf. BAUDRILLARD, 1972).

Quelques chercheurs se réclamant d'elle ont pourtant tenté de sortir de la «démarche catégorielle» et de «l'impasse descriptive» en considérant le processus cognitif comme un ensemble de relations entre la langue, la connaissance proprement dite et le comportement. Dans cette perspective, Claudine FRIEDBERG invite à distinguer les :

- « 1) système d'identification des plantes et des animaux,
- 2) système de nomenclature,
- 3) système de représentation, c'est-à-dire système rendant compte de la façon dont est organisé, au sein d'une culture particulière, l'ensemble du monde naturel.» (FRIEDBERG, 1968, p. 309) ;

systèmes qui, selon elle, interviennent *différemment* dans le phénomène classificatoire : «Il est vrai, remarque-t-elle plus loin (FRIEDBERG, *ibid.*, p. 309) qu'il y a souvent coïncidence en tout ou partie de ces trois systèmes (. . .) mais quand on

veut déceler un phénomène classificatoire, il me parût essentiel de garder présent à l'esprit que l'on peut se trouver en face de trois types de démarches qui ne sont pas toujours superposables : identifier une plante ou un animal, c'est-à-dire le reconnaître, lui donner un nom, lui donner une place dans le système de représentation du monde végétal ou animal» :

Ces observations et remarques n'envisagent cependant pas l'impact du comportement. Je serais tenté d'ajouter, à ces trois systèmes que distingue Claudine FRIEDBERG, la prise en considération du système d'exploitation, c'est-à-dire la production, l'utilisation d'une plante ou d'un animal, des plantes ou des animaux comme objet ou catégorie, ainsi que le suggèrent les constatations faites par FRAKE, BERLIN, BREEDLOVE et RAVEN sur la corrélation positive entre le degré de différenciation lexicale et la signification socio-culturelle d'un élément ethnobiologique (cf. FOURNIER, 1971, p. 478). Ces tentatives, plutôt ces remarques (car il s'agit moins d'articuler une méthode à une problématique que de se garder par des hypothèses toujours invérifiées des accidents de parcours dans la constitution de l'objet de l'enquête), restent assez limitées, et de toute manière ne remettent en cause ni les postulats initiaux de l'ethnoscience, ni sa problématique, ni donc sa méthode. Dans la plupart des cas, on tente de raccrocher les composantes socio-économiques aux systèmes culturels préalablement définis, quand l'influence de celles-ci est par trop visible et formellement gênante. L'autonomie de ces derniers n'est pas mise en doute. Or, même si, note FOURNIER (1971, p. 478), «Les systèmes culturels ou symboliques possèdent une relative autonomie qui permette de légitimer une analyse proprement interne de leur structure, cette analyse ne peut être parfaitement fondée, du moins lorsqu'il s'agit de sociétés quelque peu différenciées que si elle reconnaît aussi leur dépendance relative et donc qu'elle se subordonne à l'analyse de la structure des systèmes de relations sociales où s'engendrent ces systèmes culturels ou symboliques et où se définissent les fonctions sociales qu'ils remplissent à un moment donné du temps.» Il conviendrait alors de renverser la perspective et d'entreprendre, pour des raisons de méthodes, une analyse séparée du système des attitudes et du système des appellations, en gardant à l'esprit que seul le premier valide et expérimente le second. Au lieu de découper arbitrairement, parce que *a priori* réalisé, la culture en domaines et d'en isoler un pour les besoins de l'étude, il serait scientifiquement plus pertinent de repérer dans la réalité sociale des domaines d'activité et d'étudier comment au sein de l'un d'entre eux, s'acquièrent, se valident, se transmettent et opèrent les connaissances. Dès lors, l'éducation, comme transmission d'un savoir-faire et d'un savoir-dire, à laquelle semble-t-il peu d'ethnoscience se sont intéressés, devrait être un niveau d'enquête privilégié.

Les tendeurs distinguent communément huit catégories de grives sur la base de critères de différenciation chromatiques et écologiques, alors que les espèces connues et reconnues par le Centre de Recherche sur les Migrations des Mammifères et des Oiseaux du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, comme séjournant ou migrant dans les Ardennes se limitent à quatre : la Grive mauvis, *Turdus iliacus* ; la Grive musicienne, *T. philomelos* ; la Grive litorne, *T. pilaris* ; enfin la Grive draine, *T. viscivorus*. Cette anomalie s'explique d'une part par le fait que les tendeurs incluent les merles dans la catégorie Grive, et d'autre part par la constitution en tant qu'espèce distincte de la femelle du Merle à plastron, *Turdus torquatus*. Les catégories différenciées sont les suivantes :

DENOMINATIONS

Locale	Populaire	Savante
Roussette	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>
Blanche Nicheuse (Hautes Rivières)	G. musicienne	<i>T. philomelos</i>
Grive de pays (Haybes)		
Tcha-Tcha Tia-Tia Cha-Cha Noires-pattes Pattes-noires (Haybes)	G. litorne	<i>T. pilaris</i>
Draïne Champenoise Haute-Grive Fanasie (Hautes Rivières) Ric (Hargnies)	G. Draïne	<i>T. viscivorus</i>
Noire Mauvis (Haybes) Merlatte (Hargnies) Grise (Hargnies)	Merle noir Femelle	<i>Turdus merula</i> <i>Turdus merula</i>
Blanc-Collier Col-Blanc (Haybes) Col (Hautes Rivières) Grive de montagne	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
Brune	Femelle du Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
Gratteuse Roussette à barbe (La Neuville aux Haies)	?	?

Ces huit catégories sont classées en deux ensembles distincts et opposés en fonction de critères de différenciation morpho-chromatiques : celles qui sont tachetées - celles qui ne sont pas tachetées (niveau D sur le schéma suivant). Les «consommateurs» rangent généralement les premières (tachetées) dans la catégorie *GRIVE*, les secondes (non-tachetées) dans la catégorie *MERLE*. Il ne semble pas que ces deux catégories fonctionnent au niveau taxonomique des tendeurs : il s'agit, dans leur cas, d'ensembles organisés sur la base de caractères (attributs) opposés terme à terme plutôt que d'ensembles terminologiquement distincts et fonctionnels au niveau lexical. Chacun de ces deux groupes est divisé en deux sous-ensembles organisés sur la base de critères de différenciation écologiques en relation d'opposition : celles qui nichent sur le plateau (nicheuses-indigènes) - celles qui ne nichent pas (non-nicheuses - migratrices). Ces traits sont permutableables avec ceux du niveau D (cf. fig. 1), et il n'y a pas ici d'inclusion hiérarchique. Le système classificatoire peut être représenté sous la forme d'un arbre dichotomique (cf. schéma ci-après).

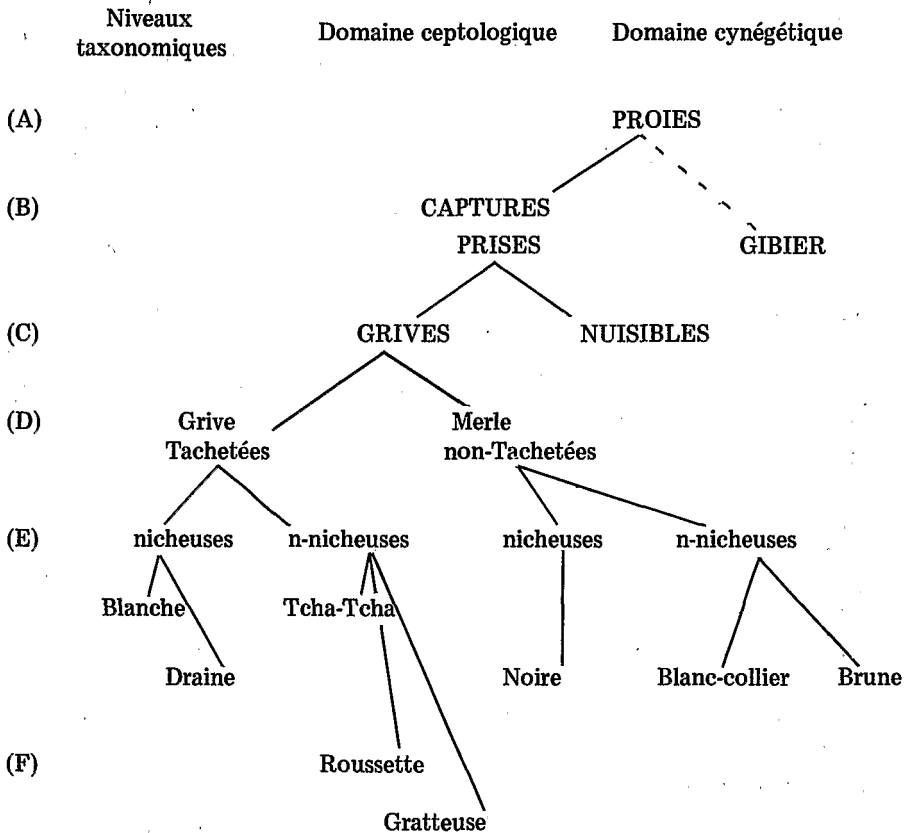


Fig. 1 : Système de classification des Turdidés

II - Le niveau taxonomique comme indicateur social ?

Nous définirons le niveau taxonomique sociologiquement pertinent comme étant le nombre de niveaux différents d'oppositions, notés ici, A, B, C, D, etc . . . dans lesquels les éléments sont catégorisés, utilisés par un groupe social donné. Pour l'identification de ces niveaux, notre enquête a porté sur 25 tendeurs (3), 6 femmes de tendeurs, 8 consommateurs non-tendeurs entrant dans le circuit normal de distribution des grives (parents-relations de voisinage, professionnelles ou amicales), 4 chasseurs non-tendeurs, 2 restaurateurs de Haybes, enfin sur un groupe mixte de 20 élèves d'une école communale dont l'âge variait de 7 à 14 ans, 4 de ces élèves étaient des enfants de tendeurs. Pour chaque cas, nous avons utilisé les méthodes suivantes : identification d'échantillons naturalisés ; comparaison par paires ; arbre dichotomique ; enfin le test des triades (4).

Il s'agissait de tester deux hypothèses : le phénomène classificatoire,

- a) variait suivant l'implication technique du groupe dans le procès de production ;
- b) s'altérait par une catégorisation plus large et une disparition corrélatrice de l'attribution en fonction de la distance sociale du groupe au milieu.

En affectant d'un signe + ou -, le niveau taxonomique utilisé ou non-utilisé, les résultats peuvent être figurés dans le tableau suivant :

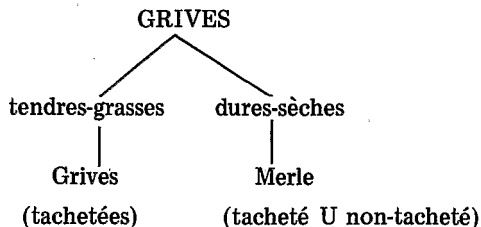
GROUPES	NIVEAUX TAXONOMIQUES					
	A	B	C	D	E	F
1. Tendeurs	+	+	+	+	+	+
				(1)		
2. Femmes	+	+	+	+	-	-
				(2)		
3. Chasseurs	+	+	+	+	-	-
				(2)		
4. Consommateurs	+	+	+	+	-	-
				(2)		
5. Restaurateurs	+	+	+	-	-	-
6. Scolaires	+	-	-	-	-	-

(1) attribution : tachetée - non-tachetée

(2) catégorisation : grive - merle.

Il n'y a pas une très grande variabilité des niveaux taxonomiques selon les groupes considérés. La corrélation est binomale : ceux qui utilisent les niveaux E et F, ceux qui ne les utilisent pas. Le niveau D agit comme « barrière et niveau », donc comme seuil au-delà et en-deçà duquel le comportement classificatoire paraît dénoter l'appartenance ou la non-appartenance au groupe des tendeurs. Ainsi et dans un premier temps, la profondeur taxonomique semble liée à l'implication technique des groupes. En outre, le système de classification n'est pas transmis selon le procès éducatif normal puisque les enfants des tendeurs, inclus dans le groupe des scolaires, ne semblent pas connaître les niveaux E et F - ou s'ils les connaissent, les ont oubliés (l'instituteur, lui-même tendeur, m'assura leur avoir enseignés) c'est-à-dire *ne les utilisent pas*, ne les retiennent pas comme fonctionnels (le seul niveau connu étant le niveau A, soit la grive comme proie s'opposant aux oiseaux domestiques ou protégés).

Les femmes de tendeurs, intervenant pourtant dans le procès de la tenderie comme « auxiliaires » (au moment de la collecte), ne distinguent pas les grives au niveau spécifique. J'ai en effet observé la plus grande confusion lorsque je leur demandais d'identifier les échantillons naturalisés que je présentais. Bien qu'elles connaissent, pour la plupart d'entre-elles, les dénominations spécifiques, ces dernières ne semblaient accepter aucun référent précis. Même en faisant varier la situation de l'enquête (présence ou absence du mari, entretiens répétés dans le temps), la confusion non-pertinente (il ne s'agissait pas d'une inversion dénotative, ni d'une substitution de type métaphorique, mais plutôt d'une variation et d'une substitution de type métonymique) persistait. Ce qui signifiait qu'entre chacun de mes passages, le mari tendeur ne corrigeait et n'ajustait pas le niveau taxonomique utilisé par son épouse, ou bien s'il le faisait, la correction n'était pas retenue comme fonctionnelle par celle-ci. Le seul niveau opérant, restant dans son cas, l'opposition *grive - merle*, pertinente sur le plan culinaire : la chair de la grive est tendre et grasse, celle du merle est sèche et dure. A ce titre, la grive draine et la grive litorne, fortement dévalorisées au niveau gastronomique, étaient rangées dans la catégorie *merle* : « elles font partie des merles » me disait-on en les désignant. Dans ce cas précis, il semble donc que des critères de classification autres que chromatiques ou écologiques soient réellement utilisés : la taille et la qualité de la chair paraissent jouer dans le processus de différenciation des captures et de leur groupement en catégories distinctes selon un modèle qui ne coïncide pas avec celui défini par l'opposition tachetée - non-tachetée, puisqu'il accepte l'inclusion dans une même classe d'éléments tachetés (draine - litorne) et non-tachetés (merle) ; ce qui permettrait de supposer un fonctionnement simultané de deux systèmes.



Toutefois et d'une manière paradoxale, ce niveau n'opère pas chez les deux restaurateurs que j'ai rencontrés, pour qui la grive, en tant que capture, s'oppose au gibier (niveau B). Leur capacité diagnostique est quasiment nulle et se subordonne en partie à celle des tendeurs qui paraissent de la sorte imposer les significations. L'un des deux restaurateurs m'avoua qu'il faisait totalement confiance au tendeur : «s'il me vend une grive, c'est que c'est une grive et je la fais cuire comme une grive. Noire ou blanche, ça reste une grive et c'est aussi bon».

Ces observations faites, on peut en tirer quelques conclusions. Il existe bien une variation du phénomène classificatoire qui opère à un niveau plus global qu'à celui des groupes que nous avons préalablement distingués, c'est-à-dire au niveau de l'opposition tendeur - non-tendeur. Cependant, l'implication technique ne définit pas *nécessairement* la profondeur taxonomique et les oppositions opérant : les femmes, les enfants ou quelques consommateurs, qui interviennent dans la tenderie comme «auxiliaires» ou «occasionnels», lors de la phase finale - relève des captures - c'est-à-dire lors d'une phase où le contact, le rapport à l'animal est *direct*, n'utilisent pas les niveaux E et F. Ceci semblerait confirmer notre seconde hypothèse, à savoir : c'est moins la distance *physique ou technique* à l'animal que la *distance sociale*, soit le pouvoir de contrôler les opérations, qui détermine, dans notre cas, les niveaux taxonomiques distingués et *réellement* utilisés. Aussi et du fait que :

1) la différenciation des grives en catégories spécifiques nommées soit repérable au niveau sociologique des tendeurs adjudicataires, locataires ou propriétaires, c'est-à-dire des tendeurs contrôlant socialement économiquement et techniquement l'ensemble des opérations ;

2) cette différenciation ne soit pas verticalement communiquée, il est légitime de conjecturer une corrélation positive entre les niveaux taxonomiques utilisés et la position sociale des groupes ou des individus.

Au niveau local, la connaissance des grives semble donc *confisquée* par les tendeurs et distribuée sur un plan horizontal, c'est-à-dire à des individus dont le statut est reconnu comme réellement ou potentiellement identique. De ce point de vue, elle serait un signe d'appartenance sociale et aurait moins une fonction technique qu'idéologique. Ce serait donc plus le savoir-dire (*le discours*) que le savoir-faire (*la technique*) qui, socialement et idéologiquement, définirait le tendeur.

Ces remarques nous conduisent à poser la notion de *taxonomie différentielle* qui peut être définie comme l'organisation hiérarchique de plusieurs ensembles d'éléments sur la base d'oppositions socialement engendrées, lexicalement fonctionnelles, variant suivant la problématique sociale des groupes qui les repèrent et les utilisent à des fins de communication et / ou de signalisation, et rangés en catégories de plus en plus vastes au fur et à mesure que s'agrandit la distance sociale aux éléments et que s'amenuise le pouvoir de les contrôler techniquement, économiquement et socialement. De ce fait, et en règle générale, la différenciation en catégories d'un ensemble donné, doit varier en fonction de la signification socio-culturelle des éléments, et cela non seulement sur un plan horizontal (rapports Société globale - Ensemble) mais aussi sur un plan vertical (rapports Groupes sociaux Ensemble).

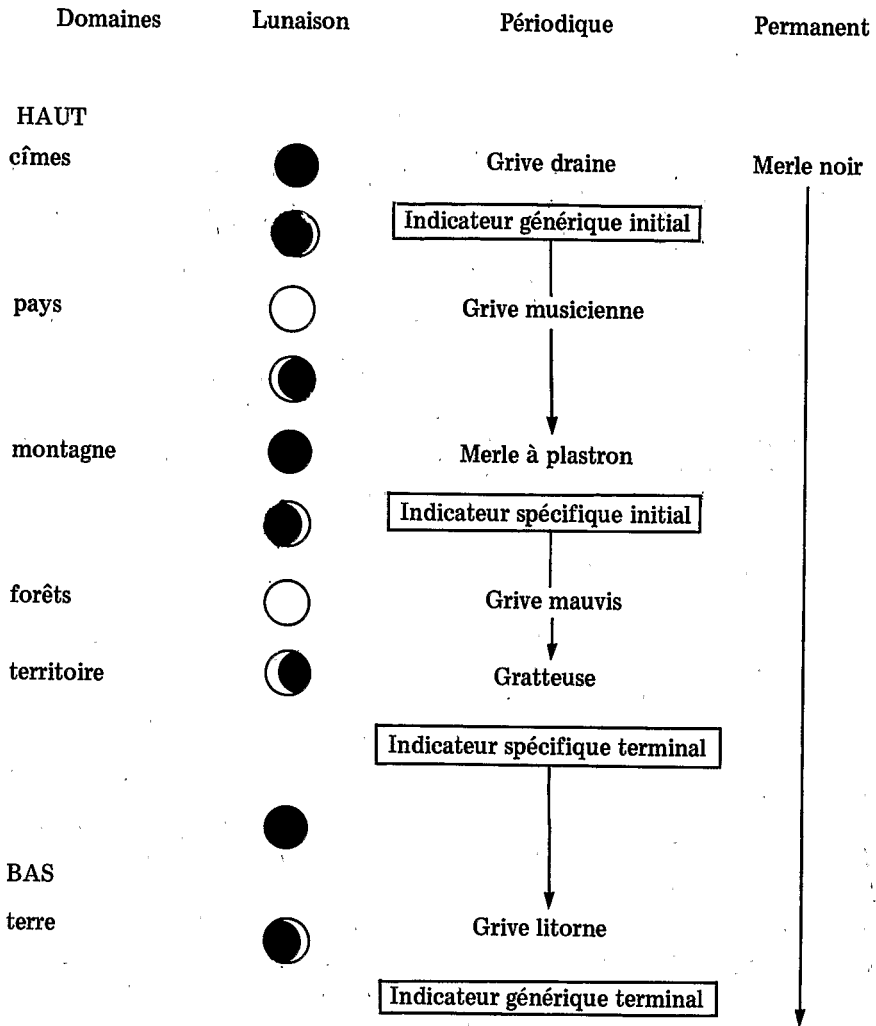


Fig. 2 : Modèle théorique des successions

III - Les indicateurs.

Les taxa terminaux qui apparaissent dans le système de classification (cf. Fig. 1) sont, dans un second temps, diachroniquement réorganisés en fonction des périodes de passage de chaque espèce et définissent un ordre par lequel se repère le tendeur pendant la tenderie. La rupture de l'ordre des successions est interprétée comme un signe néfaste, influençant directement le nombre des captures et compromettant l'efficacité technique du piégeage. «Le mélange de grives au début de la tenderie, dit-on, est mauvais pour les tendeurs», ou encore «mélange de grives, pas de grives». Ce «mélange» est attribué aux brusques variations climatiques.

Les tendeurs établissent une relation entre la lunaison et les migrations, le changement de lune déterminant les séquences spécifiques des passages (en fait deux à trois jours avant la nouvelle lune, le premier quartier), le gros passage se situant au moment de la pleine lune (cf. Fig. 2).

Le passage du merle à plastron annonce huit jours à l'avance les migrations des grives mauvis qui, avec les grives musiciennes, représentent l'espèce la plus valorisée du point de vue économique et gastronomique. Par contre les espèces que nous avons qualifiées d'*indicateurs* - et qui opèrent comme tels dans le procès cognitif - sont extrêmement dévalorisées. A l'exception de la *gratteuse*, catégorie que nous envisagerons dans une autre section, leur taille, nettement plus importante que celle des mauvis et des musiciennes, mais proche de celle des merles noirs, est un critère dévaluant qui les associe précisément aux merles dans l'adage populaire : «faute de grives, on mange des merles». D'ailleurs, ces trois espèces «se distinguent par leur peu de vitalité et le peu de finesse de leur chair» (A.L. communication personnelle du 27 Décembre 1972). La litorne «mange n'importe quoi, des asticots, de la bouse de vache et des pommes», «sa chair sent la terre et la pourriture».

La compréhension et l'explication de ces croyances et représentations doivent être recherchées au niveau symbolique. Le système de représentation dont nous avons tracé le modèle (cf. Fig. 2), traduit synchroniquement une relation d'opposition entre les catégories Haut/Bas, et définit diachroniquement leur agencement, sous la forme catégorisée des séquences de passage, par une transformation d'ordre successif : Haut → Bas. A ces catégories sont associées des domaines topographiquement repérables, symbolisés par des espèces qui, de la sorte, remplissent une fonction de signalisation. La grive draine annonce les migrations et l'ouverture de la tenderie (indicateur générique initial). Elle est liée *idéologiquement* (dans la logique du système de représentations) au domaine des cîmes, «depuis quelques semaines, les grandes draines se poursuivent, tcherr, tcherr . . . au niveau des plus hautes cîmes». (FRANCOIS, 1963, p. 5). Nichant au sommet des arbres et ne s'aventurant guère dans les taillis, elle reste relativement inaccessible à l'homme, au tendeur, qui accuse et reproduit son éloignement vertical par sa dénomination courante : *haute-grive* (nous n'avons pu trouver le sens de *ric, fanasie*). Le merle à plastron traduit symboliquement, par la médiation des grives musiciennes (relation *blanche - blanc-collier* au niveau sémantique), le passage à l'échelle humaine en s'incorporant lexicalement à l'environnement : *grive de montagne* (cf. aussi la relation de contiguïté avec la grive musicienne, également dénommée *nicheuse, grive de pays*). Il annonce la venue des grives mauvis, les *roussettes*, friandes de sorbier, associées au niveau technique (par la nourriture-appât) et lexical (par la couleur : le roux du dessous des ailes retenu comme trait distinctif - le roux automnal des feuilles) à la forêt, domaine et objet de l'activité humaine. Leur prolongement

spécifique, la *gratteuse*, quoique posant des problèmes d'identification en tant qu'espèce distincte (cf. *infra*), apparaît logiquement nécessaire au fonctionnement du système dans la mesure où, étant représentée comme ne se capturant qu'à terre, dans le sentier du tendeur, elle est perçue comme le symbole de l'incorporation au territoire tracé, limité et balisé par l'homme.

La grive litorne qui « passe en dernier » et qui signale ainsi la fin de la tenderie, est reliée, par les caractéristiques retenues et communiquées de son régime alimentaire (asticots - bouse de vache - pommes) aux domaines contigus de la terre, du pré et du verger, soit au domaine résiduel de l'activité humaine - *noires-pattes* ou *pattes-noires*.

Le fait que les espèces, grive draine, merle à plastron et grive litorne (la *gratteuse* pose un problème particulier, cf. *infra*), soit socialement dévalorisées par contre sur-déterminées au niveau cognitif (indicateurs) s'explique d'une part par leur relative inaccessibilité (5) compensée par leur saisie symbolique, d'autre part par leur position privilégiée dans l'ordre des séquences de passage : initiale, médiane, terminale. La sur-dévalorisation de la litorne, exprimée au niveau culinaire par l'association chair-pourriture (vermine - bouse de vache), trouve son fondement dans la connotation péjorative que l'Ardennais du plateau, et notamment le tendeur - « homme des bois », donne aux travaux de la terre.

Au terme du rapide parcours que nous venons de faire, le système se présente donc comme un système de relations associatives entre des catégories ornithologiques, botano-économiques et topographiques, lexicalement marquées et fonctionnelles, correspondant une à une, et qui traduit sur le plan symbolique, par sa dynamique interne - passage du Haut au Bas, des cîmes à la terre - l'appropriation humaine du genre *Turdus*. Chaque catégorie, chaque espèce n'est finalement qu'une étape, qu'un stade de cette saisie et renvoie par le jeu d'associations écologiques et terminologiques, à des secteurs différenciés de l'environnement (montagnes - vallées / forêts - champs) où s'exerce une activité humaine particularisée (extraction des pierres - carrières - ou de l'ardoise ; sylviculture ; horticulture ; élevage). D'une certaine façon, il existe une corrélation symbolique entre l'appropriation cognitive de la grive (système d'identification, de nomenclature et de représentation de la périodicité) et l'appropriation technique du milieu. La grive nommée, catégorisée et représentée, témoigne en quelque sorte de l'insertion écologique de l'homme et de son activité transformatrice.

IV - « Gratter sa vie » (6)

Ainsi qu'on l'a déjà signalé, les tendeurs identifient les grives d'après la présence ou l'absence, la disposition des taches (morpho-chromatisme), et d'après la couleur du plumage. A l'exception de la *gratteuse* et de la grive draine (7), cette démarche est lisible au niveau du système de nomenclature : chaque espèce de grive admet au moins un terme qui dénote le trait chromatique retenu comme distinctif. Des caractères écologiques, morphologiques ou phoniques (cas de la grive litorne dont une variante terminologique reproduit son cri de vol = *tcha-tcha*) sont également utilisés pour les sur-différencier et nous avons tenté de montrer plus haut que cette sur-différenciation était symboliquement chargée dans la mesure où elle avait une fonction de signalisation et une valeur de corrélation avec l'environnement.

D'une façon générale, les traits chromatiques étaient toujours donnés en premier ainsi d'ailleurs que les dénominations subséquentes, ensuite venaient les caractères écologiques ou morphologiques, rarement éthologiques. La séquence de compréhension pour chaque espèce distinguée opérait selon le modèle :

- 1 - ordre de passage
- 2 - couleur
- 3 - écologie
- 4 - morphologie
- 5 - éthologie
- 6 - mode d'acquisition.

Sur les 30 tendeurs que nous avons rencontrés, seulement 6 intervertirent cet ordre, et même si certains commençaient par 5 ou 6, les caractéristiques dévoilées prenaient la forme 5 - 1 - 2 - 3 - 4, ou 6 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5, ou encore 2 - 1 - 3 - 4 - 5 - 6, jamais l'ordre inverse. Dans tous les cas, et dans le premier temps des entretiens, nous nous bornions à enregistrer passivement les déclarations du tendeur. Ce n'est qu'une fois ce modèle découvert que nous avons, dans nos questions, inversé délibérément l'ordre des séquences : dans 80 à 85 % cas cas, le tendeur corrigeait et reprenait l'ordre quasi traditionnel.

- La grive draine est généralement considérée comme ayant peu de valeur culinaire. Elle n'entre jamais dans le circuit traditionnel des prestations : «on ne donne jamais de draine à la famille ou aux amis, on la vend ou on la mange». Elle est «bête», c'est-à-dire qu'elle se prend par paquet et qu'elle ne sait pas déjouer les pièges. Cette idée couramment rencontrée, est singulièrement démentie par les faits : il suffit de se reporter aux cahiers de tendeur pour s'apercevoir que sa capture est statistiquement rare. Peut-être s'agit-il, dans cette affirmation, d'une représentation, d'un fantasme témoignant et compensant son relatif éloignement, procédant d'une démarche analogue à celle de l'appropriation symbolique (cf. *supra*).

- La grive musicienne, la *blanche*, ainsi appelée «parce que son corps est blanc tacheté de gris régulièrement», est la plus appréciée, avec la mauvis, de toutes les grives. Elle passe en premier (20 Septembre - 15 Octobre) et se prend, tant à l'arbre qu'à terre, lorsque le vent est au Sud. Toutefois et comme nous l'ont affirmé de vieux tendeurs, bien qu'elle ne dédaigne pas les sorbes, elle paraît préférer les mûres. Avec la draine, elle est une des premières à revenir nicher dans le pays (mars - avril). La hauteur du nid est repéré comme indicateur météorologique : «si le nid est bas, c'est que l'année sera pluvieuse, s'il est haut, c'est qu'elle sera sèche et que nous n'aurons point de grives».

- La grive mauvis est la grive par excellence. Sa sur-valorisation est en quelque sorte inversement proportionnelle à sa taille, et les tendeurs s'expliquent sur ce point en disant que sa chair est plus tendre, plus fine et plus grasse (du fait qu'elle est migratrice - accumulation de graisses) que celle des autres grives, y compris la musicienne. Il y a également le fait qu'elle se prend en grande quantité et qu'elle demande, paradoxalement, une plus grande maîtrise de la technique du piégeage, étant généralement considérée comme un «désamorçeur», à l'instar du merle. «La grive la plus amusante à prendre, remarque Maurice FRANCOIS, est la roussette. D'abord parce qu'on la prend en série - bien rare si une capture n'est pas aussitôt suivie de plusieurs autres, 4, 5, quelquefois 10, 20, et plus - aussi parce qu'elle sait déjouer les ruses du tendeur. A terre, elle «rive» assez peu les lacs - moins peut-être que la blanche.

Mais à l'arbre, c'est autre chose. Seule, si elle a le temps et qu'elle ne se sente pas en compétition avec d'autres pour la ruée sur le sorbier, elle devient ce que les vieux tendeurs appellent «roussette maligne», capable de désamorcer 30 ou 40 lacs sans se faire prendre. Après les gros passages, s'il reste, dispersés, quelques uns de ces solitaires, c'est un lourd tribut de «bouton» (sorbes, J.J.) que leur paie le tendeur. Aussi, les vieux tendeurs avertis de sorbier disposent-ils des casse-pattes de distance en distance». (FRANCOIS, 1963, p. 7). On dit que la sorbe la soûle et qu'elle navigue dans le sentier, ce qui permet finalement, suivant cette logique, de capturer les «désamorçeurs» à terre. Le passage commence 2 à 3 jours avant la lune d'octobre et se prolonge jusqu'à la fin du mois, le plus fort ayant lieu aux alentours de la Saint Lambert, qui est curieusement le Saint-Patron de Hargnies (8), soit vers le 20 Septembre. Si l'on se reporte aux cahiers de tendeurs et que l'on pose à titre d'hypothèse une corrélation entre l'importance des passages et celle des captures, cette dernière observation faite par la plupart des tendeurs s'avère inexacte. La pointe de la courbe se situe entre le 15 et le 20 Octobre, près d'un mois après la Saint Lambert. Si, par contre, la Saint Lambert désigne dans l'esprit des tendeurs le moment où se déroule la fête patronale de Hargnies (1er Dimanche d'Octobre), la relation qu'ils établissent entre le gros des passages de mauvis et la Saint Lambert, tend à se rapprocher de la réalité statistique, mais en reste toutefois assez éloignée pour qu'elle fasse problème. Il pourrait s'agir ici d'une croyance, d'une manipulation d'ordre symbolique (appropriation) qui aurait été *imposée*, du fait du prestige, de l'importance numérique et du quasi monopole idéologique qu'ils exercent (9), par les tendeurs de Hargnies à l'ensemble des tendeurs du plateau ardennais - puisque nous l'avons rencontré à Haybes, La Neuville aux Haies, Hautes-Rivières et Revin - afin de suppléer à l'absence théorique de Saint Patron des tendeurs et afin de se démarquer par rapport aux chasseurs qui se reconnaissent Saint Hubert comme Patron.

Le passage des mauvis représente «la migration la plus forte ; on observe des vols de plus de 1 000 grives se succédant parfois à moins de 1 km. Cela dure huit jours avec des alternances d'arrêts et de passages suivant le temps et les vents dominants (. . .). Tout ce petit monde s'est nourri en se jetant sur tout ce que la forêt produit : mûres, sorbes, grains de bourdaine (appelé *noir-bô* dans les Ardennes) et aussi en cherchant sa pitance en grattant de-ci de-là. (A.L., communication personnelle du 27 Décembre 1971).

- La grive litorne, «grosse grive bleuâtre avec une gorge de pigeon», passe en dernier et «fréquente surtout les prairies où s'épandent les fumiers, les lisières où abondent les sinelles et les prunelles» (FRANCOIS, 1963, p. 8) et les vergers «où elles feront bonne chair de toutes les pommes tombées». Comme la draine, la litorne n'est jamais donnée. Quelques tendeurs m'ont d'ailleurs dit que la «*tchatcha* ferait partie de la draine», auquel cas, en tant que catégorie, elle lui serait symétrique et inverse (cf. Fig. 2).

- La *gratteuse* pose un problème particulier. Elle est la seule grive à être couramment dénommée par un caractère éthologique et ceci rompt d'une certaine manière la logique du système de classification. Elle passe après les mauvis, vers la fin octobre, début novembre, dont elle partage certains traits. Les tendeurs la décrivent comme plus petite d'environ 1 fois 1/2 : le sourcil est plus souligné et plus blanc, le roux du dessous des ailes est plus soutenu et «va jusqu'au cul» ; elle a de chaque côté du bec un «poil» d'environ 1 cm 1/2 qui la fait quelquefois dénommer *roussette à barbe* (rare). Sa capture ne s'opère qu'à terre et elle est rare. Elle est

prise par la queue ou par les ailes, rarement par la tête. En se débattant, elle alerte les prédateurs (chats, martes, fouines, renards, sangliers, etc . . .) et le tendeur ne trouve souvent que quelques plumes de part et d'autre de l'*hayette*.

Dans sa communication du 27 Décembre 1971, A.L. la décrit ainsi :

«c'est une petite grive, ressemblant étrangement à la grive mauvis qui précède. C'est le passage des *gratteuses*. Les baies ne les intéressent pas ; elles s'abattent, grattent dans les feuilles sur des ares et des ares de taillis car elles restent toujours en compagnie de 50 à 100 individus. Cette petite grive ne mange pas les baies de sorbier. Elle gratte sans arrêt, toujours en reculant à la façon des poules accumulant les feuilles mortes derrière elle en découvrant les petits vers. Puis elles repartent au grand désespoir des tendeurs qui voient leurs lacs restés vides. Ces grives passent certainement toutes les années mais seul le tendeur exercé peut s'en rendre compte. Or, bien souvent le tendeur ne va plus au bois, ses lacs étant relevés au 15 novembre et le chasseur confond la «*gratteuse*» et la «*roussette*».

La capture est donc rare. Son passage dans la tenderie est cependant visible : «elle recouvre les lacs de feuilles mortes» et «elle fait le même travail qu'une bande de sangliers», «remuant tout et fichant tout en l'air» ; «après les *gratteuses*, il faut nettoyer et parfois refaire le sentier». Un autre tendeur (Haybes, tout en confirmant ces observations, remarqua que la *gratteuse* était peu sauvage - sa distance d'approche étant de 15 m - et en déduisit qu'elle devait nicher dans des contrées inhabitées par l'homme pour le craindre si peu.

Le fait «de gratter à reculons, comme une poule», exprimé dans le terme qui la désigne - la *gratteuse* - est donc retenu comme critère de différenciation d'avec les autres grives. Or, ce caractère est objectivement moins distinctif qu'il n'est affirmé par les tendeurs. J'ai pu observer, tant dans les Ardennes qu'à Paris (Jardin des Plantes), des merles se comportant d'une manière analogue. Quelques chercheurs du C.R.M.M.O. du Museum d'Histoire Naturelle de Paris m'assurèrent qu'il s'agissait là d'un comportement très répandu chez les *Turdidés* et qu'il ne pouvait permettre de différencier une espèce des autres.

Lors de mon premier séjour à La Neuville aux Haies, je tentai, avec l'aide d'un jeune ornithologue qui logeait au Centre d'Initiation à la Nature, d'identifier la *gratteuse* à partir des caractères secondaires, notamment chromatiques et morphologiques, que j'avais recueillis lors de mes entretiens avec les tendeurs. Nos efforts se soldèrent par un constat d'échec : nous retombions toujours sur les traits défini-toires de la mauvis ou de variétés intra-spécifiques, accusés, soulignés, grossis et amplifiés par les tendeurs. La *gratteuse* semblait être une mauvis sur-différenciée mais pas du tout une espèce différente comme le prétendaient les tendeurs. Répétée avec des ornithologues du C.R.M.M.O., cette tentative eut le même résultat. La tâche était d'autant plus compliquée qu'aucun tendeur n'avait conservé sous une forme naturalisée ou congelée un exemplaire de cette «*espèce*». Ils reconnaissent que sa capture était exceptionnelle (le fait est que sur les 10 cahiers de tendeurs que nous avons consultés, aucun ne mentionne la *gratteuse*) : beaucoup en avaient entendu parler mais peu en avaient vu. A cet égard, l'attitude des vieux ou anciens tendeurs (d'un âge supérieur à 70 ans) était plus circonspecte que celle des jeunes (entre 40 et 65 ans) : ils acceptaient bien l'idée de son existence mais déclaraient qu'ils n'avaient jamais pu la prouver, alors que les seconds l'affirmaient. Maurice FRANCOIS, Directeur du Centre d'Initiation à la Nature de La Neuville aux Haies, dont les connaissances sur la flore et la faune du plateau ardennais sont extrêmement

étendues et exemplaires, nous fit observer qu'en la matière, il convenait d'être prudent et que «l'affaire de la *gratteuse*» était loin d'être réglée ; quant à lui, il n'en avait jamais vue. Ces constatations nous amenèrent à envisager la *gratteuse* comme relevant plutôt de l'ordre de la croyance que de celui de la connaissance. Cette impression me fut confirmée lorsqu'à l'issue de deux entretiens, les tendeurs me demandèrent : «Vous y croyez, vous, à la *gratteuse* ? » J'avoue que la réponse m'embarrassa mais la question m'éclaira sur la démarche à suivre : rechercher la solution au niveau des croyances et de l'idéologie. Il s'agirait en somme d'une *espèce inventée* à des fins idéologiques ; en d'autres termes, il se pourrait que son existence fût nécessaire à un moment de l'histoire de la tanderie aux grives. Si l'on s'y réfère, en effet le conflit de 1935 qui a opposé les chasseurs aux tendeurs, pourrait être la clé de compréhension et d'interprétation du phénomène, du fait qu'il posa le problème de la tanderie à terre, donc du *lieu* où se capture *spécialement* la *gratteuse*. (10).

Le conflit, qui dura près de deux ans, eut pour principal effet :

- 1) *d'extérioriser* la pratique de la tanderie aux grives,
- 2) de mobiliser des forces politiques, tant pour sa suppression que pour sa défense, qui précisèrent les limites et les contours des groupes impliqués, et qui révélèrent ses fondements sociaux.

Il s'était agi en fin de compte d'un conflit de classes dans le territoire - le «contrôle des bois» (Jacques LIRY) - avait été l'enjeu visible. D'une part, «les gros propriétaires de chasses» (en fait les adjudicataires) et leurs associés qui se recrutaient principalement parmi les industriels de la vallée de la Meuse ; d'autre part, les petits paysans-ouvriers du plateau ardennais pour qui la tanderie était une manière de *marquer* leurs droits sur un territoire dont ils étaient collectivement propriétaires (forêts communales). L'argument invoqué par les chasseurs pour justifier leurs actions contre les tendeurs, argument selon lequel la tanderie à terre serait préjudiciable au gibier à plume, apparait finalement comme un prétexte : au-delà de la tanderie à terre, c'était la tanderie aux grives qui était visée comme d'ailleurs cela transparait dans le rapport de Villenave, à l'élaboration duquel a participé la fédération de chasse par l'intermédiaire de ses gardes : «L'enquête prescrite par le Ministère de l'Agriculture pour se documenter sur les conditions de cette tanderie en 1935 fut effectuée par les gardes de la Fédération, habilités à cet effet et donna lieu à l'établissement de 32 procès-verbaux». (ANONYME, 1936, p. 14).

Le fait que des ouvriers parcouraient les bois que des industriels avaient loués aux communes (11), non seulement les parcouraient mais encore les *balisaient*, *inscrivaient* leurs passages par le sentier et les pièges qui agissaient de la sorte comme marques, comme signes de possession et de contrôle d'un territoire, était socialement contradictoire (du fait de l'inversion de la domination) et parfaitement intolérable aux yeux des chasseurs qui voyaient ainsi une partie du contrôle cynégétique leur échapper. Ayant légalement la possibilité de se déplacer et d'opérer dans la forêt pendant près de 5 mois et à des moments différents de l'année, le tendeur pouvait connaître l'importance, la composition, l'emplacement du gibier et intervenir sur ses déplacements ; donc limiter l'activité cynégétique par la maîtrise soit matérielle, soit cognitive de son objet ainsi que par la limitation de son territoire. Si le sentier du tendeur, *volette*, est techniquement un passage, il devient sociologiquement une frontière qui entrave les évolutions des chasseurs moins comme obstacle naturel que comme obstacle social et finalement politique (contrôle et pouvoir de délimitation

du territoire). C'est en ces termes qu'il convient d'interpréter cette déclaration de Louis HUBERT dans sa lettre du 23 Novembre 1935 : «Il est absolument indispensable que les tendeurs aux grives comprennent que le gibier appartient aux chasseurs et non aux tendeurs».

L'histoire des relations entre ces deux groupes et les nombreux conflits qui les ont caractérisées tendent à montrer que leur coexistence reste fonction de rapports de force qui révèlent par le fait leur difficile compatibilité structurelle.

L'objet premier et avoué du conflit de 1935 concernait donc la tenderie à terre : les chasseurs accusaient les tendeurs de poser des lacs à terre dans le but principal et pour quelques uns unique de capturer du gibier à plume. Je me suis entretenu avec de vieux chasseurs qui m'ont avoué que c'était là, pour eux, la seule et unique fonction de la tenderie à terre. Il est certain que de tels propos relèvent de l'idéologie mais c'est bien ce niveau qui semble intervenir dans notre cas : la *gratteuse* semble être une construction idéologique dont la fonction aurait été de décharger les accusations et de déjouer les actions des chasseurs en justifiant du même coup la pratique de la tenderie à terre. En «découvrant» une espèce de grive dont la particularité, le trait distinctif, était sa capture à terre, dans le sentier du tendeur, les tendeurs rendaient nécessaire la pose des *hayettes* en les spécialisant. De ce fait la capture du gibier à plume ne pouvait prêter à confusion : elle était forcément accidentelle. La constitution de la *gratteuse* en espèce distincte était donc historiquement nécessaire et son invention idéologiquement pertinente puisqu'elle désarmait les tentatives d'interdiction de la tenderie à terre conséquentes aux accusations fondées sur sa finalité déviée. Le choix de l'association *spécifique* lui conférait de plus une valeur sociale et culinaire qui en rendait sa capture indispensable puisque les tendeurs la font ressembler à la *roussette*, c'est-à-dire à la grive la plus valorisée, dont elle est la «queue de migration».

Nous n'avons certes aucun moyen de vérifier ces hypothèses dans la mesure où le processus est devenu inconscient et que cette différenciation est aujourd'hui tout à fait établie ; cependant parmi toutes celles possibles, elles nous paraissent comme étant les plus cohérentes d'autant qu'elles se trouvent en partie consolidées par la littérature. En effet, les ouvrages et articles concernant la tenderie et antérieurs à la seconde guerre mondiale, que j'ai pu consulter, ne mentionnent jamais la *gratteuse*, alors que les autres catégories sont souvent décrites sous leurs appellations locales. La première mention qui en est faite apparaît dans l'ouvrage de G. GOBERT (1946) où la *gratteuse* est associée à la *roussette* comme variante lexicale de celle-ci. Dans les publications ultérieures, la différenciation s'opère pour devenir tout à fait admise dans les ouvrages de ROGISSART (1952 et 1958). Cette situation semblerait donc indiquer que la «création» de la *gratteuse* serait récente.

(1) - Ceci est d'ailleurs caricatural dans la thèse de Mary BLACK, *An Ethnoscience Investigation of Ojibwa Ontology and World view*, Stanford University, 1947, où elle remarque qu'il lui aurait fallu «une très longue période d'observation participante pour m'approcher plus près de ce que c'est d'être un indien Ojibwa que ne le permirent les dix mois intensifs que je mis à apprendre à communiquer avec une poignée d'informateurs dans une chambre blanche derrière un bureau (cit. par FOURNIER, 1971, p. 471).

(2) - cf. les travaux de P. MERCIER et G. BALANDIER, ainsi que l'excellente étude de J. GUIART, *Des multiples niveaux de signification du Mythe*, Archives de sociologie des religions, n° 26, 1968, pp. 55-71.

(3) - La taille de l'échantillon s'explique pour le nombre des tendeurs actuellement en exercice dans les Ardennes (à peine une centaine).

(4) - Le peu d'éléments du domaine choisi permettait de «rentabiliser» ce test ; les six éléments retenus, grive draine, g. litorne, g. mauvis, g. musicienne, merle noir et merle à plastron ne donnent en effet que $6 C 3 = \underline{6 P 3}$ combinaisons, soit 20.

3 !

(5) - Les statistiques, faites à partir des cahiers où sont quotidiennement consignées par espèces, les captures réalisées, montrent la faible fréquence des prises.

(6) - ROGISSART, 1958, p. 29.

(7) - encore que nous n'en soyons pas certains pour cette dernière, puisque nous n'avons pu trouver le sens de *ric*, *fanasié*.

(8) - Haut lieu historique et sociologique de la tenderie aux grives dans les Ardennes.

(9) - «Il n'y a de vrais tendeurs qu'à Hargnies», m'a-t-on souvent dit. Et il est certain que les tendeurs d'Hargnies se considèrent comme tels, de même que l'habitant d'Hargnies se désigne comme le seul vrai ardennais. («Nous encore, nous sommes des vrais ardennais» remarque le Maire d'Hargnies).

(10) - L'opposition entre tendeurs et chasseurs a pratiquement toujours existé. En 1904, SEJOURNET interprétait la décision d'interdire la tenderie, prise par le Ministère de l'Agriculture en Août 1903 à la suite de la loi du 30 Juin 1903, comme le résultat de pressions exercées par les «gros propriétaires de chasse» qui «craignaient pour le gibier à plume (bécasses, gélinittes, faisans, etc . . .), soi-disant capturé à terre par les tendeurs». L'action du député DUMAINE et des sénateurs GERARD et GOUTAND permit d'ajourner cette décision. L'annonce de la suppression de la tenderie à terre en Belgique par un arrêté royal du 25 Octobre 1929 fit rebondir l'affaire et amorça le conflit de 1935. Déjà et à la suite des interventions des Conseillers Généraux qui avaient pris en charge les intérêts des tendeurs, l'arrêté préfectoral de 1934, accordant aux tendeurs «le droit de préparer leurs tenderies au mois de Mars», c'est-à-dire au moment où «la sève monte», avait suscité de vives protestations de la part des chasseurs qui invoquèrent que cette mise en état à cette époque ne pouvait qu'être préjudiciable au gibier, donc à la chasse.

Les démarches entreprises en Août 1934 par Louis HUBERT, Président de la Société de chasse de Haybes-Hargnies, dite le «tétra» auprès du Ministère de l'Agriculture, visant sinon la suppression de la tenderie à terre, du moins sa limitation et sa réglementation rigides ; la condamnation nette, en Juin 1935, de cette pratique par le Conseil International de la Chasse, réuni à Bruxelles eurent pour principal effet de contraindre les autorités à réglementer la pose des lacs à terre, ainsi que cela fut précisé dans l'arrêté préfectoral du 23 Août 1935 : «Le lacet devra, sans qu'aucune branche ne puisse former ressort à déclenchement, être obligatoirement attaché à un piquet fixe et rigide, d'au moins 0 m 30 de longueur, ne dépassant pas du sol de plus de 0 m 20, ayant au bout un diamètre minimum de un centimètre, écorce comprise, et sous réserve que le brin inférieur du lacet ne se trouvera pas à plus de 6 cm au-dessus du sol». La fédération départementale veilla à l'application des mesures prises. Dans une lettre, datée du 23 Novembre 1935, Louis HUBERT, également Président de la Fédération de Chasse, se plaignait du fait que des gardes avaient dû dresser 32 procès-verbaux pour la pose de lacs à terre non-réglementaires, c'est-à-dire composés de 5 à 6, voire à 8 crins. L'article premier de la réglementation précisait en effet que la tenderie aux grives et aux merles à la branche et à la terre, ne pouvait se pratiquer qu'avec «deux crins de cheval seulement, n'ayant pas plus de 30 centimètres de longueur» - ces deux crins représentant le seuil de résistance du collet aux tractions exercées par les grives capturées (le gibier à plumes peut donc facilement les casser et se libérer en cas de prise accidentelle). C'était là une concession faite aux chasseurs. Louis HUBERT demandait en substance que des mesures énergiques soient prises afin de faire respecter les termes de l'arrêté et afin de punir les tendeurs contrevenants. Ceux-ci réagirent en informant et en chargeant Pierre VIENOT, député socialiste de l'arrondissement de Mézières, de prendre leur défense et de plaider leur cause auprès des autorités. Devant l'indécision administrative, la fédération des chasseurs, par l'intermédiaire de son président, porta les faits à la connaissance du Ministère de l'Agriculture, arguant des termes de l'article 4 de la loi du 30 Juin 1903 et demanda la suppression pure et simple de la tenderie à terre. Le rapport de G.M. VILLENAVE, Inspecteur Général des Eaux et Forêts, Chef de la Commission de la Chasse à Paris, du 4 Décembre 1935, constatant que la tenderie à terre était préjudiciable à la chasse, proposa son interdiction absolue. La tenderie à la branche pouvait être maintenue à condition que le nombre de lacs en fut limité et contrôlé par une déclaration préalable en Mairie, et sous réserve que le transport et la vente des grives fussent interdits en dehors du département des Ardennes. Ceci devait, concluait-il, amener progressivement la disparition de la tenderie aux grives, selon le voeu exprimé par l'article 4 de la loi du 30 Juin 1903 (cf. VILLENAVE, 1935). A la suite de ce rapport, le Ministère de l'Agriculture, par lettre du 21 Janvier 1936, informait le Préfet qu'il souhaitait voir la suppression de la tenderie à terre indiquée dans le prochain arrêté de réglementation. Dans sa réponse du 24 Janvier 1936, ce dernier notait que si «la suppression était actuellement dévoilée, il y aurait des risques de protestations qui seraient défavorables à la veille des élections législatives» et proposait en conséquence de la différer: Le Front Populaire la laissa dans ses tiroirs . . .

(11) - Cette situation tenait à l'adjudication séparée de la chasse et de la tenderie qui fut donc l'objet de locations distinctes à des attributaires différents.

REFERENCES DES OUVRAGES CITES DANS LE TEXTE

- ANONYME - 1936, La tenderie aux grives - *Le Chasseur Ardennais*, 1ère année, n° 3, (Charleville) Sept., pp. 11-15.
- BAUDRILLARD (J.) - 1972, Pour une critique de l'économie politique du signe, (Paris), Gallimard, 270 p.
- FOURNIER (M.) - 1971, A propos de l'ethnoscience - *Revue française de Sociologie*, vol. 12, n° 4, (Paris), pp. 459-492.
- FRANCOIS (M.) - 1963, Le tendeur et les saisons - *Etudes ardennaises*, n° 32, (Mezieres), pp. 3-9.
- FRAKE (C. O.) - 1962, The Ethnographic Study of Cognitive Systems - In GLADWIN (T.) & STURTEVANT (W.C.) eds, *Anthropology and Human Behaviour*, (Washington), 1962, pp. 73-85.
- FRIEDBERG (C.) - 1968, Les méthodes d'enquête en ethnobotanique (comment mettre en évidence les taxonomies indigènes) - *Journal d'Agronomie Tropicale et de Botanique appliquée*, vol. XV, n° 7-8, (Paris), pp. 297-324.
- ROGISSART (J.) - 1952 - Des grives et des hommes - *L'Ardennais*, 27 Novembre.
1958 - Passantes d'Octobre (Paris), Arthème Fayard, 221 p.
- SEJOURNET (Dr.) - 1904, La grive dans les Ardennes. Tenderie aux grives et grivières - *Almanach Matot-Brainc*, 46e année, (Reims) pp. 109-116.
- VILLENAVE (G.M.) - 1935, Rapport sur la tenderie aux grives dans les Ardennes. 9 ff. dactylographiés.